



Stratégies de santé maternelle et néonatale (SMN) pour les soins obstétricaux et néonataux essentiels et d'urgence

République de Guinée

La République de Guinée compte une population de 13 261 638 habitants en 2023 (projection du RGPH 2014), dont 52 % de femmes et 51 % de personnes de moins de 18 ans. Cette population est répartie de manière inégale sur le territoire, avec deux tiers vivant en zone rurale.

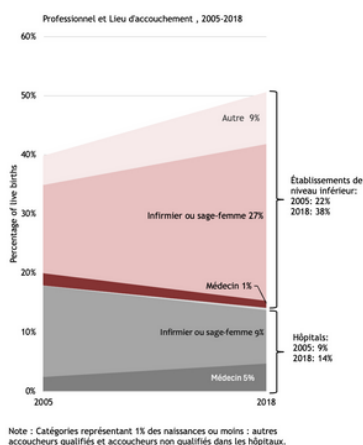
Le système de soins guinéen est organisé selon une structure pyramidale, composée de trois niveaux :

- Le niveau périphérique, qui correspond au district sanitaire, est constitué de deux réseaux : celui des postes de santé, rendant service aux centres de santé, et celui des centres de santé, qui sont rattachés aux hôpitaux de référence du district.
- Le niveau intermédiaire, où l'hôpital régional est la principale structure, servant de référence pour les hôpitaux des districts sanitaires.
- Le niveau central ou tertiaire, constitué des hôpitaux nationaux, offrant des soins spécialisés et servant de référence au niveau supérieur du pays.

Sources de données et indicateurs

- Enquêtes auprès des ménages au niveau de la population : EDS (2005, 1999, 2012 et 2018) et MICS (2016).
- Système d'information sur la gestion de la santé (HMIS) : DHIS2 pour 2022
- Examen des documents de politique de santé (base de données des politiques de l'OMS 2018/19 et mises à jour des pays)
- Densité des établissements de santé/RHS en 2022 d'après les rapports CAM 2023
- Données sur le financement de la santé sur les dépenses de santé actuelles en général et pour les affections maternelles depuis 2013 (base de données de l'OMS sur les dépenses mondiales de santé)

Tendances des lieux d'accouchement et de l'assistance apportée lors de l'accouchement



Les accouchements à domicile restent très fréquents en Guinée, constituant un défi majeur pour le système de santé du pays. Cependant, une tendance à la baisse de cette pratique a été observée, passant de 69 % en 2005 à 47 % en 2018.

Parallèlement, le nombre d'accouchements en milieu institutionnel a augmenté, avec une proportion passant de 31 % en 2005 à 52 % en 2018. Il convient également de noter que la majorité des accouchements institutionnels ont lieu dans les centres de santé.

Compte tenu de l'organisation du système de santé en Guinée, il est évident que la majorité des accouchements ont lieu dans les structures publiques, et principalement dans les centres de santé.

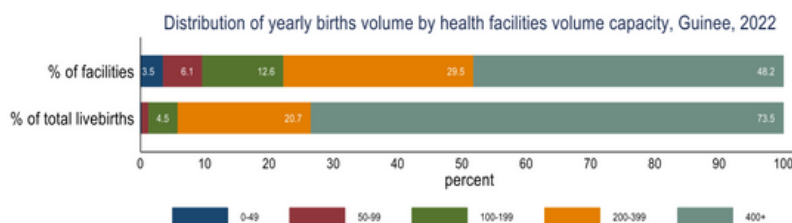
Le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passé de 33 % en 2005 à 50 % en 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 17 points sur cette période. Parallèlement, la proportion des accouchements assistés par des sages-femmes et des infirmières a progressé, passant de 28 % en 2005 à 41 % en 2018.

La capacité et le volume des établissements de santé où les femmes accouchent (HMIS)

Les établissements sanitaires offrant des services des accouchements sont du type public (centres de santé urbains, centres de santé ruraux, centre de santé amélioré, hôpitaux) et les établissements du secteur privé.

Il ressort que plus de 9 accouchements sur 10 sont faits dans établissements publics (92,4%) dont la majorité est réalisée dans les centres de santé, puis viennent les établissements privés.

En 2022, 48% des établissements de santé réalisant plus de 400 naissances par an sont ceux qui ont enregistré 73,5% du volume total des accouchements au niveau national.



Recommandations pour les stratégies futures

- Renforcer la disponibilité des intrants du système de santé à travers :
- La dotation des établissements de santé en ressources humaines en quantité et qualité suffisantes ;
- Renforcer les capacités des ressources humaines existantes par la formation continue ;
- Accroître le financement de la santé en général et la santé maternelle en particulier grâce à l'augmentation du financement alloué par le Gouvernement, les bailleurs externes, des initiatives privées locales ;
- Renforcer le réseau SONU et le système de référence des services de santé maternelle et néonatale ;
- Accélérer la mise en place et supranationalisation de la politique de couverture santé universelle (CSU) dans le pays ;